

SAS FIDELTA AUDIT
Société de Commissariat aux comptes

Membre de la Compagnie régionale de Lyon

24 Avenue René CASSIN

69009 LYON

R.C.S: 447 582 081

ASSOCIATION VICHY ECONOMIE
Siège social : 5-15 Rue MONTARET

03200 VICHY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

- Rapport sur les comptes annuels
- Rapport spécial sur les conventions réglementées
- Rapport sur la rémunération des cadres et dirigeants
- Bilan
- Compte de résultat
- Annexe

SAS FIDELTA AUDIT
Société de Commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie régionale de Lyon
24 Avenue René CASSIN
69009 LYON

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association VICHY ECONOMIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Une partie significative des ressources de votre association est composée de subventions. Ces éléments sont comptabilisés conformément aux règles et méthodes comptables indiquées dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification d'activité et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels .

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à VICHY, le 18 mars 2024

Le Commissaire aux comptes

Nathalie SALLARD



SAS FIDELTA AUDIT
Société de Commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie régionale de Lyon
24 Avenue René CASSIN

69009 LYON

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées prévues à l'article L.612-5 du Code de commerce, conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité ou leur bien fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Description des conventions antérieurement conclues et qui se sont poursuivies sur l'exercice :

NEANT

Vichy, le 18 mars 2024
Nathalie SALLARD
Commissaire aux Comptes Associé



SAS FIDELTA AUDIT
Société de Commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie régionale de Lyon
24 Avenue René CASSIN

69009 LYON

RAPPORT
SUR LA REMUNERATION DES CADRES ET DIRIGEANTS
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023

Mesdames, Messieurs,

La loi du 23 mai 2006 dans son article 20 prévoit que les associations dont le budget est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 €, doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.

Par une réponse du 30 avril 2009, la CNCC estime que cette publication n'a pas lieu d'être si l'information revenait à communiquer une rémunération individualisée, ce qui est le cas au sein de votre association.

Vichy, le 18 mars 2024

Nathalie SALLARD
Commissaire aux Comptes Associé



BILAN ACTIF 2023

	Brut	Amortissements Provisions	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
205000 Logiciels	68 072,57	49 113,37	18 959,20	8 150,56
Immobilisations corporelles				
2183000 Mat de bureau & info	17 466,54	11 437,99	6 028,55	2 037,99
2184000 Mobilier	693,68	693,68	0,00	0,00
TOTAL	18 160,22	12 131,67	6 028,55	2 037,99
275100 Dépôts et cautionnement	76,22		76,22	96,22
TOTAL	86 309,01	61 245,04	25 063,97	10 284,77
ACTIF CIRCULANT				
Créances				
411500 Client Divers	1 075,00	0,00	1 075,00	100,00
411600 Clients Annuaire économique	15 068,00	0,00	15 068,00	4 050,00
TOTAL CLIENTS	16 143,00	0,00	16 143,00	4 150,00
508100 Autres Valeurs Mobilières	100 208,00		100 208,00	100 208,00
512300 Banque Populaire	82 681,85		82 681,85	37 560,79
530500 Caisse	34,97		34,97	34,97
531000 Caisse Devises	85,76		85,76	86,75
Disponibilités	183 010,58		183 010,58	137 890,51
Total Actif Circulant	199 153,58	0,00	199 153,58	142 040,51
486604 Charges Constatées AV/ Etudes	2,41		2,41	30,82
486613 Charg.Const av/location	622,80		622,80	602,80
486615 Charg.Const Av/Entretien	5 526,11		5 526,11	4 853,76
486616 Charg.Const av/Assuranc	257,12		257,12	1 037,57
486618 Charg.Const av/Document	981,21		981,21	922,13
486626 Charges Const av/PTT	96,00		96,00	96,00
486627 Charg.Const av/serv bancaire	18,41		18,41	17,91
486628 Charg.Const av/Cotisation	0,00		0,00	10,39
486651 Charg.Const av/redev	533,97		533,97	530,24
Charges constatées d'avance	8 038,03		8 038,03	8 101,62
488748 Subvention à recevoir	37 600,78		37 600,78	97 341,58
Produits à recevoir	37 600,78		37 600,78	97 341,58
TOTAL ACTIF			269 856,36	257 768,48

Nathalie SALLARD
 Commissaire aux Comptes

BILAN PASSIF 2023

	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
106800 Autres réserves	17 997,19	17 997,19
110000 Report à nouveau	177 361,76	178 359,61
131000 Subventions d'équipement	9 963,00	0,00
139000 Subventions d'invest inscrites au cpte de résultat	-830,25	0,00
Résultat Exercice	5 571,67	-997,85
Total	210 063,37	195 358,95
153000 Provis pour pensions et obligations	11 268,00	9 958,00
Provision pour risques et charges	11 268,00	9 958,00
401ACTEDEV à 401VICHY BUREAU	13 421,11	18 882,77
408604 Achats d'etudes et prestat à payer	750,00	396,00
408615 Entretien FNP	15,56	0,00
408622 Honoraires à payer	3 880,00	3 770,00
408624 Frais de transports FNP	31,73	15,86
408627 Frais bancaires à payer	107,73	79,08
<u>Dettes fournisseurs et cptes rattachés</u>	18 206,13	23 143,71
421000 Personnel- Rémunérations	0,00	36,55
428200 Dettes prov pour Congés à payer	8 827,80	11 181,65
431000 Sécurité sociale	7 505,00	5 590,00
432000 AESIO Centre Auvergne	1 240,98	1 066,56
433220 KLESIA Retraite	5 544,96	4 212,39
433330 Caisse Prévoyance sal et cadre	1 423,54	1 158,11
438200 Org soc charg sur Congés à payer	3 388,86	4 294,12
442100 Prélèvements à la Source	534,37	308,60
444000 Etat impôt sur bénéfice	11,13	11,13
<u>Dettes fiscales et sociales</u>	28 476,64	27 859,11
467000 Débiteurs et créditeurs divers	0,00	796,51
<u>Autres dettes</u>	0,00	796,51
487708 Prods Constat Avance/Abt Site Internet	1 842,22	652,20
487748 Produits constatés d'avance sur Subvention	0,00	0,00
<u>Comptes de régularisation</u>	1 842,22	652,20
TOTAL PASSIF	269 856,36	257 768,48

Nathalie SALLARD
 Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RESULTAT GLOBAL

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Variation annuelle
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>			
706000 Prestations de service		11311,65	-11311,65
706140 Insertion Publicitaire ds Annuaire économique	61655,00	62735,00	-1080,00
706150 Vidéos	6840,00	2750,00	4090,00
708100 Abonnement au site internet Vichy-economie.com	9659,98	1047,80	8612,18
<u>Production vendue services</u>	78154,98	77844,45	310,53
748000 Subvention Vichy Communauté	254940,00	266352,00	-11412,00
748300 Subvention Autres organismes	9420,64	18567,61	-9146,97
777000 Quote-part des subvent d'invest virées au cpte de Rés	830,25	0,00	830,25
<u>Subvention d'exploitation</u>	265190,89	284919,61	-19728,72
781740 Créances	2791,25	0,00	2791,25
787400 Reprises S/autres provisions réglementées	0,00	2433,00	-2433,00
791050 Transfert Charges d'exploitation	19422,04	0,00	19422,04
791051 Transfert charges AN Véhicule	2162,07	1790,04	372,03
<u>Rep.amts/prov.transf.de ch</u>	24375,36	4223,04	20152,32
			0,00
754100 Dons manuels	1750,00	1650,00	100,00
756100 Cotisations	24275,00	10650,00	13625,00
758000 Prods div gest courante	1,59	2,42	-0,83
<u>Autres produits</u>	26026,59	12302,42	13724,17
<u>Total produits d'exploitation</u>	393747,82	379289,52	14458,30
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>			
604000 Achats études et prestations	45380,48	60096,38	-14715,90
604200 Prestations Externes de service AAP Massif	0,00	1620,00	-1620,00
606140 Fourn.Non Stock (Carburants)	1263,71	1078,55	185,16
606300 Prod.entretien & petit équipement	698,63	1343,67	-645,04
606500 Fournitures de bureau	1369,46	1965,76	-596,30
606501 Fournitures informatiques	1038,15	583,71	454,44
613210 Locations immobilières Vichy	10406,64	9993,86	412,78
613300 Charges locatives	4636,09	4471,44	164,65
613500 Locations mobilières	6376,52	4650,78	1725,74
615100 Maintenance et Hébergement	5671,40	5304,89	366,51
615500 Entretien matériel	267,96	247,87	20,09
615520 Entretien Matériel de transport	663,72	0,00	663,72
615600 Maintenance	4707,18	3045,46	1661,72
616000 Primes d'assurance	2606,72	2522,03	84,69
618100 Documentation générale	1218,84	1027,96	190,88
618300 Documentation technique	1123,08	1315,68	-192,60
621000 Pers Ext Entreprise	98,45	309,60	-211,15
Sous-Total	87 527,03	99577,64	-12050,61

Nathalie SALLARD
Commissaire aux Comptes

P1

COMPTE DE RESULTAT GLOBAL

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Variation annuelle
622600 Honoraires	3890,00	3806,00	84,00
623000 Promotion communication	7166,83	4290,74	2876,09
62308 Frais JOB and Match	7144,49	0,00	7144,49
623090 Frais Soirée Annuaire du 19 septembre	8071,22	0,00	8071,22
623161 Frais Communications AAP MC Pack Accueil	0,00	6076,90	-6076,90
623162 Frais Communicat AAP MC Act Animat Evenement	0,00	936,60	-936,60
623400 Cadeaux Invités	1197,00	1040,60	156,40
624800 Transports divers	191,25	1158,74	-967,49
625100 Voyages et déplacements	779,34	2293,18	-1513,84
625101 Péage	12,20	7,20	5,00
625600 Missions	4063,87	6426,06	-2362,19
625700 Réceptions	4230,25	8521,90	-4291,65
625800 Fr fonctionnet Instanc ass	895,92	469,40	426,52
626300 Affranchissements	3059,22	3631,29	-572,07
626500 Téléphone/Télécopie	3604,86	3153,48	451,38
627500 Services bancaires	559,60	458,16	101,44
628100 Cotisations	2830,50	3389,07	-558,57
Sous -total	47696,55	45659,32	2037,23
Autres achats & charges ext.	135223,58	145236,96	-10013,38
637800 Taxes diverses	0,00	92,00	-92,00
Impôts, taxes et vers.assim.	0,00	92,00	-92,00
641100 Salaires et appointets	171163,90	158833,07	12330,83
641200 Congés payés	-2353,85	-1356,25	-997,60
641400 Indemnités et avantages divers	550,00	0,00	550,00
641410 Avantage en nature Véhicule	2162,07	1790,04	372,03
641440 Prime de partage de la valeur	1951,96	6336,51	-4384,55
641450 Indemnité de rupture conventionnelle	2509,41	0,00	2509,41
Salaires et traitements	175983,49	165603,37	10380,12
645100 Cotisations Urssaf	45639,40	42107,99	3531,41
645310 Cotis.Retraite cadre	3122,68	2081,05	1041,63
645320 Cotis.Retraite salariés	8439,79	8462,56	-22,77
645330 Cotisation AESIO	2768,34	2177,56	590,78
645340 Cotisation Prévoyance	2985,94	2564,77	421,17
645820 Charges sociales / CP	-905,26	-489,33	-415,93
647500 Autres charges sociales	1594,05	1375,36	218,69
Charges sociales	63644,94	58279,96	5364,98

P2

Nathalie SALLARD
Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RESULTAT GLOBAL

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Variation annuelle
681110 Dot Amortisset immob Incorpor	8919,36	7996,00	923,36
681120 Dot Amortis Immob Corp	1971,31	1747,84	223,47
<u>Dot.sur immob. provis.engagets</u>	10890,67	9743,84	1146,83
651000 Redevance pourconcess brevets licences	30,18	30,17	0,01
651100 Redevance dépôt domaine	703,84	618,21	85,63
654000 Pertes sur créances irrécouvrables	2791,25	0,00	2791,25
658000 Charges div gest courante	2,20	227,46	-225,26
<u>Autres charges</u>	3527,47	875,84	2651,63
<u>Total charges d'exploitation</u>	389270,15	379831,97	9438,18
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>	4477,67	-542,45	5020,12
768000 Autres Produits Financiers	2404,99	1402,91	1002,08
768800 Gains de change ou de conversion	0,00	0,69	-0,69
<u>Total Produits financiers</u>	2404,99	1403,60	1001,39
668800 Pertes de change ou conversion	0,99	0,00	0,99
<u>Total charges financières</u>	0,99	0,00	0,99
<u>Résultat financier</u>	2404,00	1403,60	1000,40
<u>RESULTAT AVANT IMPÔTS</u>	6881,67	861,15	6020,52
<u>Produits exceptionnels</u>			
772000 Produits sur Exercices Antérieurs	0,00	0,00	0,00
<u>Total Produits exceptionnels</u>	0,00	0,00	0,00
<u>Charges exceptionnelles</u>			
687400 Dot aux provisions réglementées	1310,00	1859,00	-549,00
<u>Total Charges exceptionnelles</u>	1310,00	1859,00	-549,00
<u>RESULTAT EXCEPTIONNEL</u>	-1310,00	-1859,00	549,00
<u>RESULTAT GLOBAL</u>	5571,67	-997,85	6569,52

*Nathalie SALLARD
Commissaire aux Comptes*

P3

ANNEXE

ASSO VICHY ECONOMIE

5-15 Rue Montaret

BP 52337

03203 VICHY CEDEX

Annexe des comptes annuels

Exercice 01/01/2023 à 31/12/2023

Règles et méthodes comptables

Engagements financiers et autres informations

Notes sur le Bilan Actif

Notes sur le Bilan Passif

Détails produits et charges

Nathalie SALLARD
Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Total du bilan avant : 269 856.36
répartition

Bénéfice de : 5 571.67

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 20 /02/2024 par l'Association.

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Amortissements : Ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue.

2. ENGAGEMENTS FINANCIERS & AUTRES INFORMATIONS

Engagements donnés

Non recensés

Dettes garanties par des sûretés réelles

Non applicable

Autres informations significatives

Nathalie SALLARD
Commissaire aux Comptes

ANNEXE

3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Frais d'établissement : Non applicable

Fonds commercial : Non applicable

Actif immobilisé : Les mouvements de l'exercice sont les suivants

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immo. Incorporelles	48 345	19 728		68 073
Immo. Corporelles.	12 198	5 962		18 160
Immo. Financières.	96		20	76
TOTAL....	60 639	25 690	20	86 309
Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immo. Incorporelles	40 194	8 919		49 113
Immo Corporelles	10 161	1 971		12 132
Titres équivalence Autres Immo. financ.				
TOTAL...	50 355	10 890		61 245

Créances représentées par des effets de commerce : Non applicable

Etat des créances :

	Montant brut	à 1 an au plus	à plus d'1 an
Actif immobilisé...			
Actif circulant &... charges d'avance	207 192	207 192	
TOTAL...	207 192	207 192	

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan : 37 601 €

Nathalie SALLARD
Commissaire aux Comptes

ANNEXE

3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Charges constatées d'avance :

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

Charges à répartir :

Non applicable

4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social : Actions ou parts sociales :

Non applicable

Provisions :

Prov. réglementées
Prov. p. risq. & charg
Pro. p. dépréciation

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
	9 958	1 310		11 268
TOTAL ...	9 958	1 310		11 268

Etat des dettes :

Etabliss. de crédit
Dettes financ. div.
Fournisseur...
Det. fiscal. & social
Dettes / immobilis.
Autres dettes
Produits const. d'av.

	Mont. Brut	A 1 an au +	+1 an -5ans	A + de 5 ans
	18 206	18 206		
	28 477	28 477		
	0	0		
	0	0		
	1 842	1 842		
TOTAL...	48 525	48 525		

Dettes représentées par des effets de commerce :

Non applicable

Nathalie SALLARD
Commissaire aux Comptes

ANNEXE

4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Charges à payer incluses dans les postes du bilan :

Fournisseurs.....	4 785
Dettes fiscales & sociales.....	12 217

Produits constatés d'avance :

Cette rubrique ne contient que des produits constatés d'avance ordinairement liés à l'exploitation normale de l'entreprise.

Nathalie SALLARD
Commissaire aux Comptes

ANNEXE

DETAIL PRODUITS ET CHARGES

Charges constatées d'avance :

CHARGES CONSTAT AV/ ETUDES.....	2
CHARGES CONSTAT AV/LOCATION.....	623
CHARGES CONSTAT AV/ASSUR.....	257
CHARGES CONSTAT AV/DOCUMENT.....	981
CHARGES CONSTAT AV/PTT	96
CHARGES CONSTAT AV/SERV BANCAIRES.....	19
CHARGES CONSTAT AV/REDEVANCE.....	534
CHARGES CONSTAT AV/ENTRETIEN.....	5 526
Total.....	8 038

Charges à payer : Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan.

Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	4 785
ACHATS D'ETUDES ET PRESTATIONS A PAYER.....	750
ENTRETIEN FNP.....	15
HONORAIRES A PAYER.....	3 880
FRAIS BANCAIRES A PAYER.....	108
FRAIS DE TRANSPORTS FNP.....	32

Produits Constatés d'avance :

Produits constatés d'avance sur Abt site Internet :	1 842
<u>Dettes fiscales et sociales.....</u>	<u>12 217</u>
PROVISION CONGES A PAYER.....	8 828
CH. SOC/PROV CONG. A PAYER.....	3 389
TOTAL.....	12 217

Nathalie SALLARD
Commissaire aux Comptes